

Le Bournoud, principale fontaine de Meyrin

Les femmes y font leur lessive, le bétail vient s'y abreuver dans un bassin qui lui est réservé : jusqu'à la seconde moitié du XIXe s., les fontaines jouent un rôle important dans la vie villageoise et constituent un lieu de rencontres et de discussions. A Meyrin, la plus importante est celle du Bournoud, nom qui signifie d'ailleurs « fontaine » après avoir désigné à l'origine le conduit amenant l'eau de la source à la fontaine.

Donation

En 1793, le Citoyen Debry cède à perpétuité pour les citoyens de Meyrin une source lui appartenant dans un pré dit « Lécherette » ou « la Fontaine »¹. Dans la séance du 13 octobre 1793 (An II du calendrier républicain), l'assemblée des citoyens décide d'en « faire une fontaine (...) » en faisant venir l'eau de la source « par le moyen de bourneaux » et de faire édifier « un réservoir en pierre de roche ». La mention « An II » gravée sur le bassin corrobore ses informations. Le travail est adjugé à Joseph Regard, de Gex. Pour rappel, Meyrin faisait alors partie du Pays de Gex. A cette époque, la fontaine ne semble pas encore avoir de couvert.



La route de Meyrin et le Bournoud en 1911. ACM.

¹ pv de l'assemblée communale du 8 septembre 1793, ACM A.1.1

Second bassin et règlement

Le second bassin est ajouté en 1820. Des raisons d'hygiène rendirent nécessaire son ajout, évitant ainsi que le même bassin ne soit utilisé à la fois pour faire les lessives et abreuver le bétail. Ces mêmes raisons d'hygiène et de cohabitation entre différentes catégories d'utilisateurs amenèrent le maire de Meyrin Louis-Valentin Gilbert à promulguer le 12 décembre 1820 le règlement suivant² :

Article 1er. Nul ne pourra laver ni tremper du linge ou autre objet, ni enlever de l'eau dans le premier bassin de la fontaine (les cas d'incendie exceptés) qui est uniquement destiné à l'abreuvement du bétail.

Article 2ème. Il sera tenu un registre chez le Maire, où les particuliers viendront s'inscrire pour le jour où ils seront dans l'intention de laver, afin qu'il ne se trouve pas plusieurs lessives ensemble.

Article 3ème. Les contrevenants au présent règlement seront traduits devant le Tribunal de police de Genève qui fixera la peine et l'amende qu'ils auront encourues.

Lessive

A cette époque, la lessive se faisait généralement une fois par mois. Avant de froter le linge à l'aide d'une brosse, d'une planche à lessive et de savon, la lavandière devait immerger dans le bassin une grande toile lestée par des pierres, pour éviter que la mousse ne tache le linge. Les plus grandes localités possédaient souvent un bâtiment couvert spécifique pour la lessive, le lavoir. Avec son Bournoud couvert et ses deux bassins, Meyrin avait une solution intermédiaire. Selon une indication gravée sur l'un des bassins, la fontaine a été restaurée en 1942 (réfection du couvert, nettoyage des bassins et pose d'un dallage pour éviter la boue et le gel).

Sources :

E-L. Dumont, *Histoire de Meyrin*, 1991, pp. 581-582

² ACM, C.1.6.1